

Suppression de la CVAE : 3 ans de plus !



© 2025 Les Echos Publishing

La loi de finances pour 2025 reporte de 2027 à 2030 la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et crée une contribution complémentaire afin de compenser la baisse des taux d'imposition pour 2025.

Frais de carburant : les nouveaux barèmes sont publiés !



© 2025 Les Echos Publishing

L'administration fiscale vient de publier les nouveaux barèmes d'évaluation forfaitaire des frais de carburant dont peuvent se servir certaines entreprises au titre de leurs déplacements professionnels.

Associations : taxe sur les salaires 2025



© 2025 Les Echos Publishing

Le barème de la taxe sur les salaires et l'abattement applicable aux associations sont revalorisés en 2025.

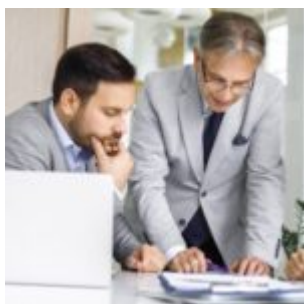
Frais de repas déductibles : les seuils pour 2025



© 2025 Les Echos Publishing

Les exploitants individuels (BIC ou BNC) peuvent, sous certaines conditions, déduire de leur résultat imposable les frais supplémentaires de repas pris sur leur lieu d'exercice de l'activité, dans la limite maximale de 15,65 € en 2025.

Associés de Sel : attention au prélèvement à la source de votre impôt !



© 2025 Les Echos Publishing

L'imposition des rémunérations techniques des associés de société d'exercice libéral en bénéfices non commerciaux, et non plus en traitements et salaires, a des incidences sur les modalités du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

Comment récupérer la TVA facturée à tort



© 2025 Les Echos Publishing

À certaines conditions, l'entreprise qui commet une erreur de

facturation de TVA peut récupérer cette taxe à l'aide de factures rectificatives.

De nouveaux seuils pour le relevé des frais généraux des entreprises



© 2025 Les Echos Publishing

Les entreprises peuvent être tenues de fournir des renseignements relatifs à leurs frais généraux (rémunérations élevées, cadeaux, frais de réception...) dès lors que leur montant excède des seuils dont certains viennent d'être revalorisés.

Les plafonds 2025 des investissements locatifs sont

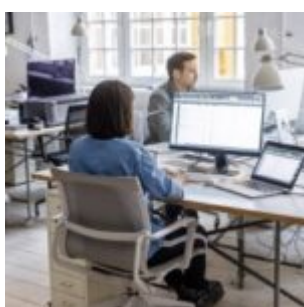
connus



© 2025 Les Echos Publishing

Les plafonds de loyers et de ressources du locataire pour les dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement immobilier locatif ont été réactualisés.

Bientôt la taxe 2025 sur les bureaux en Île-de-France et en Provence-Côte d'Azur



© 2025 Les Echos Publishing

La taxe annuelle sur les bureaux, sur les locaux commerciaux et de stockage ainsi que sur les surfaces de stationnement situés en Île-de-France ou en Provence-Côte d'Azur doit être déclarée et payée au plus tard le 28 février 2025.

Budget 2025 : ce qui attend les entreprises



© 2025 Les Echos Publishing

Le rejet de la motion de censure déposée par un certain nombre de députés a enfin permis l'adoption du projet de loi de finances pour 2025. Contribution exceptionnelle sur les grandes entreprises et report de la fin de la CVAE sont au programme.